

R.CHOULET	COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU HAUT-RHIN	02.2024
	ETE 2023/2024 Championnats du Haut-Rhin	GESTION SPORTIVE

4 impasse du Cerf 68870 BARTENHEIM LA CHAUSSEE - ☎ 09 51 20 70 11 E-mail : choulet.richard@free.fr

1) But

- Donner le titre de champion départemental individuel et par équipe dans chaque catégorie et dans chaque discipline ouverte à la F.F.Tir.
- Permettre aux tireurs de se qualifier pour les Championnats Régionaux.
- Permettre la réalisation d'un minimum autorisant la participation aux Championnats de France en 1 ou 2 fois pour les épreuves avec des points de qualification à réaliser.

**LA QUALIFICATION DIRECTE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
PEUT ETRE OBTENUE LORS DES CHAMPIONNATS
DEPARTEMENTAUX (EPREUVES AVEC POINTS DE QUALIFICATION)
PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX**

ATTENTION : Le championnat DEPARTEMENTAL aux épreuves TAR est obligatoire pour tous les tireurs.

2) Dates et lieux des compétitions

DATES	DISCIPLINES	STANDS	DELAIS D'ENG.
23 & 24.03.24	Armes Anciennes	Wuenheim	05-03-2024
23 & 24.03.24	Pistolet 50M	Richwiller	05-03-2024
30 & 31.03.24	TAR 200M + ISR	Obernai	05-03-2024
06 & 07.04.24	Pistolet Vitesse 25M	Colmar 1889	05-03-2024
06 & 07.04.24	TAR 25 + 50 M	Sierentz	05-03-2024
13 & 14.04.24	Pistolet Standard 25M	?	05-03-2024
13 & 14.04.24	Carabine 3 x 20	Riedisheim	05-03-2024
20 & 21.04.24	Pistolet 25M	Colmar 1889	05-03-2024
20 & 21.04.24	Carabine 60 Balles Couché	Riedisheim	05-03-2024
?	Fosse Olympique	?	05-03-2024

3) L'accès aux Championnats Départementaux est libre (Open) dans toutes les disciplines.

4) Programme de tir

1 match complet dans toutes les disciplines

EPREUVES	CATEGORIES	DROITS
ARMES REGLEMENTAIRES 25-50 M	UNIQUE	11 € (*)
ARMES REGLEMENTAIRES 200M	UNIQUE	20 € (*)
CARABINE 50M 60 B. COUCHE (Libre)	MG-CG-JG-S1-S2-S3	11 € (*)
CARABINE 50M 60 B. COUCHE (Sport)	MF-CF-JF-D1-D2	11 € (*)
CARABINE 50M 3 x 20 (Libre)	MF-MG- CF-CG-JG-JF-S1-D1-S2	11 € (*)
ARBALETE 30M	JG-S1	11,5 € (*)
PISTOLET 50M	CG-JG-D1-S1-S2-S3	11 € (*)
PISTOLET VITESSE 25M	S1-S2-JG	11 € (*)
PISTOLET PERCUSSION CENTRALE	S1-S2-S3	11 € (*)
PISTOLET 25M	CG-CF-JG-JF	(*)
PISTOLET 25M	D1-D2-S1-S2-S3	11 €
PISTOLET STANDARD 25M	CG-JG-D1-S1-S2-S3	11 € (*)
CIBLE MOBILE 50M 30 + 30	S1-JG	11 € (*)
CIBLE MOBILE MIXTE 50 M	S1-S2	11 € (*)
ECOLE DE TIR 10M	MG-MF-BG-BF-PG-PF	5 €
ECOLE DE TIR 3 x 20	MG-MF	5 €
ECOLE DE TIR PISTOLET VIT. 5 Cibles	MG-MF	5 €
ECOLE DE TIR PISTOLET 3 – 7	MG-MF	5 €
ARMES ANCIENNES		
- MIQUELET	S1	11 €
- VETTERLI	S1-JG	11 € (*)
- HIZADAI	S1	11 €
- COMINAZZO	S1	11 €
- KUCHENREUTER	S1-JG	11 € (*)
- COLT	S1	11 €
- MARIETTE	S1-JG	11 € (*)

(*) Engagements gratuits pour les minimes, cadets et juniors dans toutes les disciplines (sauf école de tir) même en cas de surclassement.

Seuls les surclassements prévus par la FFTir sont autorisés.

5) Equipes :

Une équipe est formée de TROIS tireurs d'un même club et de même catégorie, engagés individuellement dans la même discipline.

Une seule équipe de Club peut être engagée par catégorie.

Les engagements des équipes sont à faire en même temps que les engagements individuels (sur la même feuille), aucun engagement d'équipe ne sera accepté le jour de la compétition.

Droits d'engagement : Gratuit

Aucune composition d'équipe ne sera acceptée si un tireur faisant partie de l'équipe a déjà tiré ou est en train de tirer, sauf si la société n'a engagé que 3 tireurs.

6) Engagements

Les engagements sont à faire via la site internet de la Ligue de Tir d'Alsace. En cas de question ou de soucis, n'hésitez pas à Anthony HAAS :

Tél. 03.88.29.55.18

E-mail direct : anthony.haas@liguetiralsace.fr

(Prière d'utiliser les intitulés exacts ci-dessus)

Permanences:

GESTION SPORTIVE ALSACE (M. Anthony HAAS)

Lundi au Jeudi 8h30-11h30

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ITAC (M. Anthony HAAS)

(avis préalables, licences, ...)

Lundi au Jeudi 8h30-11h30

E-mail direct : anthony.haas@liguetiralsace.fr

GESTION SPORTIVE HAUT-RHIN (M. Richard CHOULET)

Tel: 09 51 20 70 11 E-mail direct : choulet.richard@free.fr

Une facture vous sera adressée à l'issue de toutes les compétitions énoncés ci-dessus.

6) Plans de tir/

L'envoi des plans de tir se fera par mail. **L'adresse de destination sera celle du correspondant de la société.** Les plans de tir seront également en ligne sur le site de la Ligue de tir d'Alsace dans l'onglet CDT 68

7) Horaires de tir

Toute demande particulière devra être **justifiée par écrit.**

8) Facturation

N'envoyez pas d'argent lors des engagements, une facture vous sera adressée après les Championnats.

Un relevé précis des engagements sera joint à la facture établie par le CDT 68.

Le prélèvement bancaire sera effectué par le CDT 68 3 semaines après réception de la facture.

Important :

- Tout tireur porté sur la feuille d'engagement sera considéré comme participant au Championnat. En aucun cas, il ne pourra être effectué de mutation de tireur. A charge donc pour les sociétés de récupérer le montant de l'engagement auprès du tireur qui ne participe pas, ou plus. De plus, aucune ristourne ne sera consentie dans le cas où un tireur inscrit ne se présente pas à la compétition.

- Toute société qui n'aura pas acquittée le montant total de la facture avant le début du Championnat suivant ou avant la date limite précisée sur la facture se verra refuser, purement et simplement, l'accès à tout autre championnat ou rencontre.

9) Participation aux championnats départementaux :

Seule la participation aux Championnats Départementaux donne le droit d'accès aux Championnats Régionaux. Si, pour une raison valable, un tireur ne peut participer aux Championnats du Haut-Rhin, il peut, exceptionnellement, demander à tirer hors classement dans un autre département ou lors d'un autre Championnat dans le Haut-Rhin, ou demander une dérogation au Directeur Technique National par l'intermédiaire du responsable **GESTION SPORTIVE ALSACE**.

Toute dérogation devra être demandée par écrit impérativement **15 JOURS** avant le tir.

Pour être classé en individuel et en équipe, les tireurs devront effectuer leur tir pendant les Championnats du Haut-Rhin de la discipline, sur le stand sur lequel se tire la discipline.

11) Classement

a) Individuel :

Pour être classé dans la compétition, les tireurs doivent tirer leur match lors des Championnats du HAUT-RHIN de la discipline concernée et sur le stand sur lequel se tire la discipline.

b) Equipe :

Tous les tireurs d'une même équipe devront avoir tiré pour que l'équipe soit classée. Aucun tireur classé HM ne pourra figurer dans l'équipe.

12) Engagements championnats régionaux :

A l'issue de la compétition, le tireur devra signaler **impérativement** sur sa fiche planning son désir, ou non, de participer à l'échelon de la Gestion Sportive supérieur. Une vérification sera faite pour savoir si le tireur a bien obtenu ses points de qualification.

13) CHAMPIONNAT DE France DES CLUBS 25 & 50M : **(Tour départemental)**

Conformément aux directives fédérales, vous avez la possibilité de participer au Championnat de France des Clubs 25 & 50 mètres. Cette épreuve remplace la Coupe de France 25 & 50 mètres. La feuille d'engagement vous parviendra au cours de la saison, il faudra me la faire parvenir 15 jours avant le championnat REGIONAL Pistolet 25M et carabine 3X20 au siège de la LRTA à Strasbourg.

Droits d'engagement : Pas de droit d'engagement puisque l'échelon Départemental ne sera pas organisé.

14) PALMARES :

Le palmarès pourra être téléchargé sur le site de la Ligue de Tir d'Alsace sous l'onglet CDT68.

